

Règlement de l'épreuve

Art. 1: Organisation

Le **11ième West-Vlaanderen Cycling Tour** est organisé par la "West-Vlaanderen Cycling Tour Organisation" 82013016, avec siège à Wielsbeke et sous les règlements de la RLVB. Elle se dispute du **vendredi 23 août 2019 au lundi 26 août 2019**.

Art. 2: Type d'épreuve

L'épreuve est réservée au catégorie hommes débutants né en **2003 et 2004**. Elle est inscrite au calendrier National dans la **catégorie 2.17 IC N**.

Art. 3: Participation

Conformément à l'article 2.2.002B du règlement RLVB, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes (invité par l'organisation): équipes nationale, équipes provinciales, équipes régionaux, équipes mixtes et équipes de club.

Le nombre de coureurs par équipe est de maximum 5 coureurs (minimum 4). Le nombre de partants max. est de 120 (24 équipes).

Le développement max. est de 7,32 m.

L'organisateur envoie la liste de équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son epreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans la module d'inscription online.

Au plus tard le **1 aout 2019** l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans la module d'inscription online.

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation RLVB.

Art. 4: Permanence – Briefing – Tirage au sort 23/8.

La permanence se tient le vendredi 23 août 2019 à 8710 Wielsbeke "**VOGELSANG**", Rijksweg 316 de **13h30 à 20h**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à cette permanence **de 13h30 à 15h15**.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le vendredi 23 août 2019 à **15h30** et aura lieu à "**VOGELSANG**" – Wielsbeke..

Lieu et adresses de permanence pour les jours de course:

- 8710 Wielsbeke le 23/08/2019: de 13h30 à 20h00 "Vogelsang".Rijksweg 316
- 8510 Bellegem le 24/08/2019: De 13h00 à 19h30. "OC de Wervel", Processiestraat, 6.
- 8960 Rekkem le 25/08/2019: De 13h00 à 19h30. "Dorpshuis", Plaats 30.
- 8760 Meulebeke le 26/08/2019: De 13h00 à 19h30. "OC VONDEL" , Dwarsstraat.

Le montant pour les droits d'inscription de €100 (5€ par étape/ par coureur/ fois 4 jours de course), doit être versée sur le compte KBC no. BE43 7330 5406 4901 WEST-VLAANDEREN CYCLING TOUR, ultérieurement le 23 juillet 2019 avec la mention suivante : *Droits d'inscription WVLCycling Tour 2019 + nom de l'équipe.*

Virement Int. : IBAN: BE43 7330 5406 4901 BIC: KREDBEBB.

Les coureurs qui n'ont pas une licence Belge paient 5€ de droits d'inscription supplémentaires en tant que contribution pour l'assurance RC et assistance juridique (art.102.1).

Art. 5: Contre la montre individuel à Bellegem (24/08)

- 5.1 L'ordre des départs est l'ordre inverse du classement général individuel au temps. Toutefois le collège des commissaires peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.
- 5.2 Départ du premier coureur à **15h30**. Le départ de chaque coureur sera donné de 1' en 1'.
- 5.3 Les résultats du contre la montre individuel doivent compter pour le classement général individuel au temps ainsi que pour le classement général par équipes.
- 5.4 Coureurs avec un ennui mécanique ou crevaison (voir l'art. 9 : limite de temps). Dépannage sur le côté droit.
- 5.5 Dans la catégorie U17, l'utilisation d'un vélo est autorisée conformément aux règles de l'UCI et à la réglementation belge. Les roues comporteront 16 rayons minimum et la hauteur de la jante est moins de 30mm. (y compris la surface de freinage)
- 5.6 **Chaque coureur doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.**
- 5.7 Le ravitaillement n'est pas autorisé pendant ce contre la montre.
- 5.8 Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.
- 5.9 Il est INTERDIT de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes devront se tenir à l'intérieur des véhicules.
- 5.10 L'utilisation d'un haut-parleur ou d'un mégaphone est autorisée.
- 5.11 Chaque voiture doit prévoir une place dans la voiture pour un commissaire si nécessaire. Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur.

Art. 6: Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur Radio Tour Freq. **Can 2 – 160.10.168.596875** – 2 National Team

Art. 7: Voitures suiveuses et assistance technique neutre.

Max. **50% voitures suiveuses de clubs** sur la base du nombre de clubs inscrits. La commission route de la RLVB déterminera quelles voitures pourront suivre. Si un nombre impair d'équipes par province est au départ, 2 équipes de différentes provinces pourront être mis ensemble dans le même véhicule, sur décision de la commission route.

Les provinces se répartissent comme suit: Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Brabant-Flamand, Anvers, Limbourg et Wallonie

L'organisateur met à la disposition une voiture neutre et une moto neutre équipées de matériel de dépannage.

Art. 8: Bonifications

1. **A hauteur de la ligne d'arrivée** à la fin du **3ième et 6ième tour (3", 2" et 1")** le 23/8 à Wielsbeke, 25/8 à Rekkem et le 26/8 à Meulebeke
2. **A l'arrivée des 'étapes** le 23/8 à Wielsbeke, 25/8 à Rekkem et 26/8 à Meulebeke (**10", 6" et 4"**).

Ces bonifications sont seulement retenues dans le classement général individuel au temps et dans le classement des jeunes.

Art. 9: Délais d'arrivée

Les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

- étapes: 15%
- Contre la montre individuelle: 33%

Le Collège des Commissaires peuvent prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur et uniquement en cas exceptionnel, imprévisibles et par force majeure.

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, **dans les trois derniers kilomètres d'une étape**, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en) t au moment de l'accident. Son ou Leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Art. 10: Classements

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant:

1. Classement individuel au temps (maillot jaune)
2. Classement individuel au points (maillot vert)
3. Classement individuel des rushes (maillot rouge)
4. Classement individuel des jeunes (°2004 - maillot blanc)
5. Classement du combine (maillot bleu)
6. Classement par équipe

L'organisateur peut imposer à un autre coureur, classé en ordre utile, le port du maillot non revêtu par le leader dans le classement en question.

Toutefois, si ce coureur doit porter son maillot de champion national, il portera ce maillot.

10.1 Classement général individuel au temps – Maillot JAUNE

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps de chaque étape et des bonifications à l'arrivée de l'étape et des rushes, comptes tenu des sanctions éventuelles.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Des bonifications **en temps** sont attribuées dans les étapes suivantes:

A chacun des **2 sprints intermédiaires (fin 3ième y 6ième tour)** à Wielsbeke 23/8, Rekkem 25/8 et Meulebeke 26/8: **3", 2" et 1"** aux 3 premiers coureurs classés.

A **l'arrivée** de ces étapes: **10", 6" et 4"** aux 3 premiers coureurs classés.

10.2 Classement par points – Maillot VERT

Le classement **par points** est obtenu dans chacune des étapes.

• Il est attribué à chaque arrivée d'étape en ligne: **20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1** aux **20 premiers coureurs classés**.

• Il est attribué à chaque sprint intermédiaire (**fin 3ième y 6ième tour**) à Wielsbeke 23/8, Rekkem 25/8 et Meulebeke 26/8: **8, 5 et 3** points.

Le leader du classement par points portera le maillot vert.

En cas d'exæquo au classement individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 Nombre de victoires d'étapes
- 2 Nombre de victoires aux sprints intermédiaires
- 3 Classement général individuel au temps.

10.3 Classement des rushes – Maillot ROUGE

Le Classement Général des Rushes est établi par l'addition des points recueillis au passage des différents **rushes (fin 5ième et 7ième tour)** de chaque étape en ligne : **8-5 et 3 p.**

En cas d'ex æquo au Classement Général final des rushes, le nombre de 1ières pl., 2 ièmes, etc. dans les rushes sera pris en compte. En cas de nouveaux ex-aequo, la place au dernier rush désignera le vainqueur au classement.

10.4 Classement des Jeunes – Maillot BLANC

Le classement des Jeunes est réservé aux coureurs nés depuis 1er Janvier **2004**.

Le classement général individuel des jeunes est établi par l'addition des temps de chaque étape et des bonifications à l'arrivée de l'étape et des rushes, compte tenu des sanctions éventuelles, En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

10.5 Classement du combiné – Maillot BLEU

Le classement du combine est établies conformément au score suivant:

Etapes 1 – 3 et 4 (les étapes en ligne):

Rushes (2 par étape) 5 points pour le premier, 4 points pour le deuxième, 3 points pour le troisième, 2 points pour le quatrième et 1 point pour le cinquième.

Sprints intermédiaires (2 par étape): même nombre de points comme avant.

Classement de l'étape: 5 points pour le premier, 4 points pour le deuxième, 3 points pour le troisième, 2 points pour le quatrième et 1 point pour le cinquième.

Etape 2 CLM individuel: 5 points pour le premier, 4 points pour le deuxième, 3 points pour le troisième, 2 points pour le quatrième et 1 point pour le cinquième.

A la fin de chaque étape, les points seront transférés au prochaine étape. Le vainqueur est le coureur qui aura obtenu le plus de points après la fin du quatrième et dernier étape.

Le leader du classement portera le maillot bleu et doit se présenter sur le podium après l'étape.

10.6 Classement par Equipes

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'exæquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y a départage:

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc.
- S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Art. 11: Prix – Total: 5480€

Tous les prix gagnés seront versés par l'organisation sur le compte de l'équipe. Une liste à vérifier sera envoyée au paravent par e-mail.

Individuel par étape (23/08 - 25/08 et 26/8) : 750€ - 20 prix

140	110	90	70	50	40	30	20	20	20
20	20	15	15	15	15	15	15	15	15

+ 5 € supplémentaire de la 21^e au 40^e place (100€)

CLM individuel (24/08) : 750€ - 20 prix

140	110	90	70	50	40	30	20	20	20
20	20	15	15	15	15	15	15	15	15

+ 5 € supplémentaire de la 21^e au 40^e place (100€)

Classement individuel final (26/08): 750€ (maillot jaune) – 20 prix

140	110	90	70	50	40	30	20	20	20
20	20	15	15	15	15	15	15	15	15

Classement par équipe final (26/08): 365€ - 10 prix

100	75	50	40	30	20	15	15	10	10
-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Classement par points final 365€ (26/08): (maillot vert) – 10 prix

100	75	50	40	30	20	15	15	10	10
-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Classement final des rushes (26/08): 200€ (maillot rouge) – 5 prix

60	50	40	30	20
----	----	----	----	----

Classement final des jeunes (26/08): 200€ (maillot blanc) – 5 prix

60	50	40	30	20
----	----	----	----	----

Classement final du combinee (26/08): 200€ (maillot bleu) – 5 prix

60	50	40	30	20
----	----	----	----	----

Art. 12: Antidopage

Le règlement antidopage de la RLVB s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de Flandre, s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Le contrôle antidopage a lieu à:

- 23/8 Etape 1 à Wielsbeke: 'OCMW' – Hernieuwenstraat 15.
- 24/8 Etape 2 CLM individuelle à Bellegem: OC DE WERVEL, Processiestraat 6.
- 25/8 Etape 3 Rekkem à Schelpenstraat 104 (maison Mr. Durieu).
- 26/8 Etape 4 Meulebeke à OC VONDEL (via dwarsstraat).

Art. 13: Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de max. 15' après leur arrivée:

Après chaque épreuve (23/8-24/8-25/8-26/8):

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader des classements suivant:
 1. Classement individuel (maillot jaune)
 2. Classement par points (maillot vert)
 3. Classement des rushes (maillot rouge)
 4. Classement des jeunes (maillot blanc)
 5. Classement du combiné (maillot bleu)
 6. **Après le contre la montre individuel (24/08): le vainqueur du clm individuel et les leaders des Classement général individuel au temps et le Classement des Jeunes et combine.**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole **après la dernière étape** (26/8) dans un délai de max. **15'** après leur arrivée:

- Les 3 premiers de l'étape
- Le vainqueur des classement suivant:
 1. Classement individuel (maillot jaune)
 2. Classement par points (maillot vert)
 3. Classement des rushes (maillot rouge)
 4. Classement des jeunes (maillot blanc)
 5. Classement du combiné (maillot bleu)

Art. 13a: Remise des prix officiel lundi 26/08

La remise des prix officiel aura lieu à Meulebeke, "OC VONDEL", Dwarsstraat le 26 août à **18h00**.

La présence des coureurs suivant est exigé:

Le vainqueur des classements suivants

- 1) Classement individuel (maillot jaune) + 2e + 3e
- 2) Classement par points (maillot vert)
- 3) Classement des rushes (maillot rouge)
- 4) Classement des jeunes (maillot blanc)
- 5) Classement du combiné (maillot bleu)
- 6) Un représentant de l'équipe gagnante du classement par équipe.

Art. 14: Pénalités

Le barème des pénalités de la RLVB est le seul applicable.

Art. 15: Nombre de km. et heures de départ

- Wielsbeke 23/8/2019 à 17h30 – étape 1=> 66,550 km. (11 tours de 6,05 km.)
- Bellegem 24/8/2019 à 15h30 – CLM individuelle => 9,330 km. (1 tour)
- Rekkem 25/8/2019 à 15h00 – étape 3 => 69,270 km (1,5 km + 9 tours de 7,530 km).
- Meulebeke 26/8/2019 à 15h00 – étape 4 => 68,400 km (9 tours de 7,600 km.)

La distance totale de West-Vlaanderen Cycling Tour 2019 est de : **213,65 km.**



WEST - VLAANDEREN CYCLING TOUR

Lay-out: Eddy Lagae/Drukwerk: Bart Verbrugge